



jouissance exclusive jardinet

Par **Fameli Chiara**, le **13/08/2019** à **23:33**

Bonjour Maître, Ma question

En 2010 l'AG a attribué un jardinet à un lot de la copropriété en jouissance privative exclusive. Ce terrain n'est pas attaché directement au lot. Le lot a été vendu il y a quelque mois. Le nouveau propriétaire demande à l'AG d'annexer le jardinet directement à son lot. Entre le lot et le jardinet concerné il y a un passage pour les vides sanitaires très accessible. Lui propose de remplacer ce passage avec un autre passage à créer impraticable parce que il faut construire des marches et en temps de neiges devient presque impossible d'accéder aux vides sanitaires(l'immeuble se trouve en montagne-station ski).

All'époque on avait voté avec l'art 26 double majorité.

Peut-il un copropriétaire s'opposer? Quelle majorité est-elle demandée avec la Loi Alur?

A' considerer qu'il s'agit d'un bât. en syndicat secondaire et l'immeuble a été construit en 1982

Merci d'avance.